



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 23 Septembre 2015

Date de la convocation 16 Septembre 2015	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes - BRIGNAC
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : Mme REVERTE Françoise BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CABRIERES : M.MALLET Denis, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, CEYRAS : Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela, M.BARON Bernard, Mme PRULHIERE Yolande, Mme BLANQUET Elisabeth, M.FABREGUETTES Bernard, Mme GREGOIRE Arielle, Mme ROBERT Laure, Mme PASSIEUX Marie, FONTES : M.BRUN Olivier, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.DIDELET Serge, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, Mme MALMON Sylvie, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.VALERO Claude, Mme GUERIN Audrey, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, Mme BOUISSON Mylène, M.DUPONT Laurent, PERET : M.BILHAC Christian, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, SALASC : M.COSTES Jean, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.BERNARDI Olivier à Mme REVERTE Françoise, Mme BENARD Bénédicte à M.REVEL Claude, M.PONCE Yvan à Mme ROBERT Laure, M.VENTRE Philippe à M.LACROIX Jean-Claude, M.RIGAUD Christian à M. ALEIX Bertrand,</p>

Objet : Convention de partenariat avec le Syndicat Centre Hérault pour la diffusion d'un encart dans le magazine d'information de la Communauté de communes du Clermontais.

Monsieur JURQUET informe les membres du Conseil Communautaire que le Syndicat Centre Hérault a fait part de son souhait de pouvoir insérer un document de communication en cahier central du magazine d'information de la Communauté de communes du Clermontais, relatif au guide du tri.

Il précise qu'en contrepartie, le Syndicat Centre Hérault participe aux frais supplémentaires de publication sur présentation d'un titre de recette, relatifs à l'impression et la distribution pour un montant évalué selon les devis et marchés à 355,75 euros TTC.

En conséquence, il convient d'approuver le projet de convention joint en annexe et autoriser le Président à signer tous actes et documents relatifs à cette affaire.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur JURQUET, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention de partenariat avec le Syndicat Centre Hérault pour la diffusion d'un encart dans le magazine d'information de la Communauté de communes du Clermontais telle que présentée en pièce annexe.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20150924-2015-09-23-18-DE
Date de télétransmission : 25/09/2015
Date de réception préfecture : 25/09/2015